COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaukenvelin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Requie 30 SEP. 2015

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DEGE TORALISEES 3

Séance du 28 septembre 2015

Compte rendu affiché le 05 octobre 2015

Date de convocation du Conseil municipal le 22 septembre 2015

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire. Secrétaire élu : Monsieur Matthieu FISCHER

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Christiane PERRETFEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Stéphane GOMEZ, Philippe ZITTOUN à Saïd YAHIAOUI.

<u>Membres absents excusés</u>: **Dorra HANNACHI**, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER

 $\underline{\mathbf{Membres}} \ \mathbf{\underline{Membres}} \ \mathbf{\underline{Marie-France}} \ \mathbf{\underline{VIEUX-MARCAUD}}, \\ \mathbf{\underline{Sophie}} \ \mathbf{\underline{CHARRIER}}$

Nombre de membres Art. 2121-2 du CGCT En Exercice Qui ont pris part à la délibération 43 43 43 37

Objet:

15.09.0359

Avenant au marché lot n°1 Prestations de restauration en liaison
froide et prestations connexes dans
les écoles, les centres de loisirs et
autres équipements municipaux et
para municipaux de la ville

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Un marché relatif à des prestations de restauration en liaison froide des repas et prestations connexes dans les écoles, les centres de loisirs et autres équipements municipaux et para municipaux de la Ville (lot n°1), a été conclu le 25/07/2012 avec la société Elior Restauration située à Ternay, suite au lancement d'une procédure adaptée (article 30 du code des marchés publics).

Ce marché à bons de commande a été établi pour une durée de 12 mois, avec possibilité de tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 4 ans. Il a été renouvelé pour les années scolaires 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016.

Le marché, conclu sans montant minimum, comporte un montant maximum annuel de 700 000 € HT, soit un montant total de 2 800 000 € HT pour les 4 années scolaires d'exécution.

Pour l'année scolaire 2015/2016, il s'avère nécessaire de majorer le montant maximum du marché pour faire face à une augmentation importante des effectifs dans les écoles et les accueils de loisirs avec repas.

En effet, 13 classes supplémentaires ont été créées en septembre 2015 avec notamment le groupe scolaire transitoire R. Beauverie (5 classes en élémentaire et 5 classes en maternelle). Les effectifs scolaires sont amenés à évoluer à la hausse durant l'année scolaire en cours.

De même, le nombre d'enfants dans les accueils de loisirs avec repas connaît une forte augmentation.

Pour faire face à cette évolution, un avenant doit être conclu dans les conditions posées par l'article 20 du code des marchés publics.

L'avenant proposé majore le montant maximum du lot n°1 à hauteur de 15 %.

Le nouveau montant maximum du marché est ainsi porté à 805 000 € HT pour l'année scolaire 2015/2016.

Conformément à l'article 8 de la loi du 8 février 1995, cet avenant a été soumis à la CAO du 22/09/2015 qui a rendu un avis favorable pour la passation de cet acte.

Cet avenant ne bouleverse pas l'économie du contrat.

En conséquence, je vous propose :

- > D'approuver le présent rapport ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer cet avenant au lot n°1;
- De dire que la dépense sera inscrite au budget primitif 2015 chapitre 11, article 6042.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

> Approuve le présent rapport ;

- ➤ Autorise Madame la Maire à signer cet avenant au lot n°1;
- ➤ Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2015 chapitre 11, article 6042.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY





MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE₁₀

AVENANT Nº 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Commune de VAULX EN VELIN
Représentée par Madame la Députée Maire,
Hélène GEOFFROY
Place de la Nation 69120 VAULX EN VELIN

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ELIOR ELRES Restauration Enseignement 42 avenue Georges Pompidou 69442 LYON CEDEX 03

Tél.: 04 72 68 99 00 / Fax.: 04 72 68 99 07

SIRET: 66202519612512

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce demier.)

Marché à bons de commande relatif aux prestations de restauration en liaison froide et prestations connexes pour les services Education, Petite enfance et Retraités

Lot 1 : Prestations de restauration en liaison froide & prestations connexes dans les écoles (maternelles et élémentaires), accueils de loisirs et éventuellement d'autres établissements municipaux et para municipaux de la ville de Vaulx en Velin.

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 25/07/2012
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 12 mois à compter du 1er septembre 2012 avec possibilité de reconduction tacite par période de 12 mois trois fois.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 5.5 %

Montant maximum annuel HT: 700 000 €

■ Montant maximum annuel TTC: 738 500 €

Soit un montant global sur les quatre années de 2 800 000 € HT, soit 2 954 000 €.

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Pour l'année scolaire 2015/2016, il s'avère nécessaire de majorer le montant maximum du marché pour faire face à une augmentation importante des effectifs dans les écoles et les accueils de loisirs avec repas.

En effet, 13 classes supplémentaires ont été créées en septembre 2015 avec notamment le groupe scolaire transitoire R. Beauverie (5 classes en élémentaire et 5 classes en maternelle). Les effectifs scolaires sont amenés à évoluer à la hausse durant l'année scolaire en cours.

De même, le nombre d'enfants dans les accueils de loisirs avec repas connaît une forte augmentation.

Pour faire face à cette évolution, un avenant doit être conclu dans les conditions posées par l'article 20 du code des marchés publics.

OUI

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher la case correspondante.)

□ NON □

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 5.5 %
 Montant HT : 105 000 €
 Montant TTC : 110 775 €

% d'écart introduit par l'avenant : 15% du montant annuel maximum

Nouveau montant maximum annuel du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de la TVA : 5.5 %
 Montant HT : 805 000 €
 Montant TTC : 849 275 €

Soit un nouveau montant global pour les quatre années du marché public ou de l'accord-cadre;

Taux de la TVA : 5.5 %
Montant HT : 2 905 000 €
Montant TTC : 3 064 775 €

% d'écart introduit par l'avenant : 3.75 % du montant global pour les quatre années

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Vaulx en Velin, le

Pour Madame la Députée-Maire L'Adjointe déléguée

Muriel Lecerf

En cas de remise contre récépissé : Le titulaire signera la formule ci-dessous : « Reçue à titre de notification copie du présent avenant » A le Signature du titulaire, En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception : (Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.) En cas de notification par voie électronique : (Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.